



PRÉAMBULE

Selon la Loi sur la gestion des finances publiques, le gouvernement du Nunavut (GN) peut offrir une aide financière aux leaders d'une municipalité pour qu'ils puissent participer à un forum régional sur le leadership.

PRINCIPES

La politique se fonde sur les principes suivants :

- Le GN encourage les membres des conseils municipaux d'une même région à miser sur la communication et à échanger sur le développement social, économique et politique de leur localité et de leur région.
- Les forums régionaux sur le leadership mettent en avant les valeurs de *Pinasuaqtavut* et d'*Inuuqatigiittiarniq* en facilitant la tenue de rencontres où les leaders municipaux peuvent collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour affermir le Nunavut.

PORTÉE

La présente politique s'applique à toutes les cités et villes et à tous les villages et hameaux.

DÉFINITIONS

leader municipal : Le chef élu d'un conseil municipal ou un membre élu de ce conseil nommé pour le représenter, entre autres personnes.

personnel administratif : L'agent principal d'administration d'une municipalité dument nommé à ce titre, ou son représentant désigné, qui offre un soutien administratif au leader municipal.

région : Aux fins de la présente politique, les régions du Kitikmeot, du Kivalliq et du Qikiqtaaluk.

rencontre régionale sur le leadership : Un rassemblement de leaders municipaux élus et de personnel administratif issus de la majorité des localités pouvant y assister.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

1. Ministre des Services communautaires et gouvernementaux

Le ministre des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) distribue aux régions le financement destiné aux rencontres régionales sur le leadership en fonction des crédits votés inscrits dans le Budget principal des dépenses pour le ministère.

2. Sous-ministre des Services communautaires et gouvernementaux

- a) Le sous-ministre des Services communautaires et gouvernementaux assume les pouvoirs et devoirs suivants, qu'il peut déléguer aux directeurs régionaux :
 - (i) Consulter les conseils municipaux pour établir la nécessité ainsi que la date et l'heure des rencontres dans la région.
 - (ii) Administrer les fonds destinés aux rencontres régionales.
 - (iii) Participer à l'organisation des rencontres régionales sur le leadership de concert avec les leaders municipaux.
 - (iv) Assurer le paiement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas, de traduction et de location des salles pour les leaders municipaux et le personnel administratif pouvant assister aux rencontres régionales sur le leadership.

DISPOSITIONS

1. Niveau de financement

- a) Des fonds peuvent être accordés pour une seule rencontre régionale sur le leadership par année, pour les conseils municipaux de chaque région.
- b) Le financement se limite aux dépenses suivantes :
 - (i) frais de déplacement d'un leader municipal et d'un membre du personnel administratif par localité;
 - (ii) frais de traduction, d'administration et de location d'une salle et autres dépenses liées à la rencontre régionale sur le leadership.



MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX (SCG)

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX FORUMS RÉGIONAUX SUR LES LEADERSHIP

2. Contribution

- a) Dès que le lieu et la date de la rencontre régionale annuelle sur le leadership ont été fixés, le directeur régional transmet une lettre à chaque municipalité de la région pour l'informer :
- (i) du lieu et de la date de la rencontre;
 - (ii) des frais de déplacement admissibles qui seront remboursés par les SCG aux municipalités pour la participation de ces dernières au forum régional sur le leadership, sous réserve de la présentation de reçus.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières requises en vertu de la présente politique sont conditionnelles à l'approbation de l'Assemblée législative et à la disponibilité des fonds dans le budget approprié.

PRÉROGATIVE DU CONSEIL DES MINISTRES

La présente politique n'a aucunement pour effet de limiter la prérogative du Conseil des ministres de prendre des décisions ou des mesures qui dépassent le cadre de la présente politique, concernant l'attribution d'un soutien financier aux forums régionaux sur le leadership.

DISPOSITION DE RÉEXAMEN

La présente politique est en vigueur à la date de sa signature et le demeure jusqu'au 30 décembre 2022.

Le premier ministre du Nunavut